

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le

2 MAI 2023 S<sup>2</sup>LO

ID : 081-218101459-20230502-2023\_25-AR



Ville de Lisle-sur-Tarn

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 2023\_25

**Le Maire de Lisle-sur-Tarn,**

VU les Articles du Code Général des Collectivités territoriales,

**Considérant** que des travaux de régénération du terrain d'honneur de football situés rue de Mazérac vont intervenir.

### ARRETE

**Art. 1** : La pratique du football sur le terrain d'honneur situé rue de Mazérac est interdite du 2 au 29 mai 2023 inclus.

**Art. 2** : Pour la même raison, l'accès et l'utilisation des terrains seront interdits au public. Toute infraction au dit arrêté sera constatée par Procès verbal.

**Art. 3** : La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées de faire respecter le présent arrêté.

POUR LE MAIRE,  
L'Adjoint délégué :  
Didier SALANDIN

Fait à Lisle-sur-Tarn,  
Le 2 mai 2023

Le Maire  
Maryline LHERM



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en Préfecture le ...2 MAI 2023, publié le...2 MAI 2023...et/ou notifié à l'intéressé(e) le ...2 MAI 2023...lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification.*